

Responsabilité sociétale

Armor-lux a intégré depuis de nombreuses années le Développement durable et la Responsabilité Sociétale et Environnementale dans sa stratégie. Armor-lux s'engage à garantir à ses clients des filières de fabrication sécurisées sur le plan de l'éthique :

- Respect des Droits fondamentaux du travail. Armor-lux respecte plus particulièrement les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies
- Respect de la santé des utilisateurs. Armor-lux commercialise des produits qui respectent les réglementations françaises et européennes, notamment les exigences du règlement REACH sur l'utilisation de produits et de substances chimiques pouvant porter atteinte à la santé humaine
- Protection de l'environnement. Armor-lux met tout en œuvre pour réduire l'impact de ses activités dans le cadre d'une politique environnementale ambitieuse : gestion durable des ressources, réduction des émissions de CO2, bilan carbone, Plan de Déplacement Entreprise, gestion des déchets, utilisation de filières de production de coton biologique et équitable...





PRINCIPAUX ENGAGEMENTS

Armor-lux a pris des engagements forts en faveur du Développement durable. Ils sont les piliers de la politique RSE de l'entreprise qui s'appuie sur les lignes directrices de la norme ISO 26000.



LETTRE D'ENGAGEMENT

Armor Développement (Armor Lux, Bermudes, Guy de Bérac) est spécialisée dans la conception, la fabrication et la distribution de vêtements et accessoires textiles. Elle a construit son identité sur des valeurs partagées par ses salariés et appréciées de ses clients : qualité, cohésion sociale, innovation et éthique. Dans un secteur mondialisé, elle a intégré le développement durable au cœur de sa stratégie et de ses activités. Cette politique de responsabilité sociétale se traduit par la volonté de défendre un modèle économique et industriel pérenne et d'assumer des engagements forts vis-à-vis de l'ensemble de ses parties prenantes.

1- PRÉSERVER L'EMPLOI EN FRANCE : Armor Développement s'engage à préserver ses emplois et assurer d'excellentes conditions de travail à ses salariés en s'appuyant sur les principes de la norme OHSAS 18001 :

- Maintenir un environnement de travail sain et sûr ;
- Maîtriser les risques liés à la santé et à la sécurité au travail notamment en sensibilisant et en formant le personnel ;
- Promouvoir la diversité en veillant au respect du principe de non discrimination entre les individus ;
- Encourager le dialogue avec les instances représentatives du personnel pour favoriser la cohésion sociale.

2- GARANTIR DES PRODUITS ET DES SERVICES DE QUALITÉ : Armor Développement s'engage à proposer à ses clients une prestation conforme à leurs attentes et aux exigences de la norme ISO 9001:

- Identifier, hiérarchiser et mettre sous contrôle les processus stratégiques de l'entreprise, n
- Développer une politique industrielle plaçant le client au cœur de l'entreprise afin de faire évoluer nos produits, nos pratiques et notre organisation,
- Améliorer les compétences de nos collaborateurs par la formation et l'échange avec notre environnement.

3- PROMOUVOIR DES MODES DE PRODUCTION RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA SANTÉ : Armor Développement s'engage à maîtriser et réduire l'impact de ses activités sur l'environnement et la santé en s'appuyant sur les principes de la norme ISO 14001 :

- Utiliser de façon durable les ressources grâce à la surveillance des consommations d'eau et d'énergie ;
- Réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre liées à la fabrication et au transport des produits ;
- Développer une offre de produits responsables : coton biologique et équitable labellisés (Ecocert, Fairtrade/Max Havelaar), éco-conception, seconde vie des produits...

- Associer les fournisseurs à cette démarche et évaluer leur performance environnementale.

4- CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET CULTUREL DE NOTRE TERRITOIRE :

-Favoriser la création d'emplois et de richesses au niveau local

- S'impliquer dans la vie sociale et culturelle locale

- Défendre la culture bretonne et le patrimoine maritime

Pour mener à bien cette politique, nous nous engageons à :

-Etre conforme aux réglementations applicables au niveau national ;

-Respecter les droits fondamentaux du travail et les principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;

-Utiliser les lignes directrices de la norme ISO 26000 et les principes de responsabilité sociétale associés ;

- Communiquer cette politique à l'ensemble du personnel et s'assurer qu'elle soit connue et comprise de tous ;

-Mettre à disposition les moyens et ressources nécessaires à sa mise en œuvre, au déploiement des objectifs et à l'amélioration continue de nos performances qualité, sécurité et environnement ;

-Exercer un devoir de vigilance et de transparence sur nos filières d'approvisionnement ;

-Evaluer la performance sociétale de nos fournisseurs, sous-traitants et prestataires ; Nous demandons à ce que chacun d'entre vous prenne connaissance de cette politique de responsabilité sociétale, veille à sa bonne application et participe activement à son évolution. Nous restons à votre disposition dans le cas où vous rencontreriez des difficultés pour mettre en œuvre et respecter nos engagements. Jean-Guy LE FLOCH Michel GUEGUEN Président Directeur Général Claire GUINE Pierre MASSON Directrice Qualité/Environnement Directeur des Relations Humaines



CHARTE RSE

Armor Développement est spécialisée dans la conception, la fabrication et la distribution de vêtements et accessoires textiles. Elle a construit son identité sur des valeurs partagées par ses salariés et appréciées de ses clients : qualité, cohésion sociale, innovation et éthique. Ces valeurs s'expriment à travers des règles de comportement strictes et plus particulièrement :

-Le respect des droits de l'homme ;

-Le respect des réglementations applicables ;

-L'éthique et la transparence de nos décisions ;

-La reconnaissance des attentes de nos parties prenantes. Nous attendons donc que nos fournisseurs, sous-traitants et prestataires fassent preuve de la plus grande transparence sur leurs filières d'approvisionnement et respectent en toutes circonstances les droits fondamentaux du travail et les dix principes du Pacte Mondial des Nations unies :

1- L'INTERDICTION DU TRAVAIL DES ENFANTS (Conventions 138 et 182 de l'OIT) : l'âge minimum d'admission à l'emploi ou au travail ne doit pas être inférieur à l'âge de 15 ans.

2- L'INTERDICTION DU TRAVAIL FORCÉ (Conventions 29 et 105 de l'OIT) : le travail forcé se rapporte à tout travail ou service qui est soutiré d'une personne, sous la menace d'une pénalité, et pour lequel cette personne ne s'est pas offerte volontairement ou pour qui ce travail ou service est exigé en tant que moyen de rembourser une dette.

3- LIBERTÉ D'ASSOCIATION ET DROIT À LA NÉGOCIATION COLLECTIVE (Conventions 87 et 98 de l'OIT) : les travailleurs ont le droit de former ou de rejoindre n'importe quel syndicat qu'ils auront choisi sans autorisation préalable. Les travailleurs doivent pouvoir négocier collectivement sans faire l'objet d'actes de discrimination anti syndicale en ce qui concerne leur emploi.

4- DISCRIMINATION ET ÉGALITÉ DE RÉMUNÉRATIONS (Conventions 100, 111, 35, 154 de l'OIT) : la discrimination est interdite en matière d'embauche, de rémunération, d'accès à la formation, de licenciement ou de retraite basée sur des critères de race, caste, nationalité, religion, handicap, sexe, orientation sexuelle, appartenance syndicale, engagement politique et âge.

5- HYGIÈNE ET SÉCURITÉ (Conventions 155 et 161 de l'OIT) : les salariés doivent bénéficier d'un environnement de travail sûr et sain comme défini par les lois nationales ou les normes industrielles.

6- DURÉE DU TRAVAIL : la semaine de travail est définie par la loi en vigueur sans excéder 48h. Les salariés bénéficieront d'un jour de repos (24 heures consécutives) par chaque période de 7 jours. Toute heure supplémentaire de travail doit être volontairement consentie par le salarié, rémunérée avec une majoration de salaire et limitée à 12 heures supplémentaires par semaine.

7- RÉMUNÉRATIONS (Conventions 100, 131, 95, 163 de l'OIT) : les salaires versés pour une semaine normale de travail doivent être égaux aux minima légaux ou à ceux du secteur industriel concerné.

8- PRATIQUES DISCIPLINAIRES : les salariés doivent être traités avec respect et dignité. Les punitions corporelles, le harcèlement moral ou physique, les abus de langage ne sont pas admis.

9- L'INTÉGRITÉ ET LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION : interdiction d'offrir ou de recevoir toute rétribution, prestation, avantage financier, direct ou indirect, sur le plan personnel.

10- LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT et notamment les réglementations relatives à la gestion des produits chimiques et matières dangereuses, la gestion des eaux usées et des déchets solides, la gestion des effluents gazeux, la réduction et le recyclage des déchets, la réduction des émissions de CO2 .

11- LE RESPECT DE LA SANTÉ HUMAINE et plus particulièrement les règlements et directives applicables en matière d'innocuité des produits ainsi que les obligations relatives à la présence dans les articles de substances extrêmement préoccupantes (annexe XVII et XIV de la réglementation REACH).

Fait à Quimper, Jean-Guy LE FLOCH Président



[CHARTE ÉTHIQUE](#)



CHARTRE DE LA DIVERSITÉ



POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE SUITE À L'ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT DE NOTRE ENTREPRISE, DE SES ASPECTS ET DE SES IMPACTS, A RETENU LES OBJECTIFS SUIVANTS :

- Protéger l'environnement par la prévention de toute pollution ou dégradation des milieux naturels notamment pour les sols et l'eau – le fleuve l'Odette est situé à proximité immédiate du site industriel de l'Hippodrome ;
- Respecter l'ensemble de nos obligations de conformité ainsi que nos exigences réglementaires et aller au-delà quand cela est possible ;
- Identifier nos impacts environnementaux significatifs en mettant en œuvre un programme d'actions contribuant à leur réduction ;
- Utiliser de façon durable les ressources en surveillant les consommations d'eau, d'énergie et de papier de nos sites industriels ;
- Augmenter la valorisation matière de nos déchets et s'impliquer dans des projets innovants de réemploi et de recyclage des textiles ; Attachée à son territoire breton, garante de l'impact de ses activités industrielles sur l'environnement, à l'écoute des attentes de ses clients, s'est engagée dans une politique environnementale cohérente et ambitieuse dans le cadre de sa démarche RSE, aujourd'hui reconnue au niveau Exemplaire par AFNOR Certification. La certification ISO 14001 que vise est un objectif et aussi un moyen d'inscrire la préservation de l'environnement au cœur de la stratégie de l'entreprise et dans son système de management.

UNE POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE AMBITIEUSE ET COHÉRENTE

Cette politique environnementale ainsi que les objectifs associés sont revus annuellement afin de s'assurer de leur pertinence et de les faire évoluer. Je soussigné, Michel GUEGUEN, Directeur Général d'Armor-lux, m'engage à :

- Garantir l'efficacité de notre système de management environnemental ;
- Mettre à disposition, sur les sites de l'Hippodrome et de Kerdroniou, des moyens adaptés à la réalisation des objectifs fixés collectivement ;
- Assurer, en collaboration avec les équipes, la continuité et l'évaluation du système de management environnemental ;
- Soutenir le comité environnement au quotidien et l'aider à mettre en œuvre le programme d'améliorations environnementales.
- Proposer une offre de produits vertueux sur le plan de l'environnement : coton biologique GOTS, coton équitable Fairtrade/Max Havelaar, polyester recyclé...
- Être à l'écoute des particularismes de notre territoire, la Bretagne, doté d'un patrimoine naturel terrestre et marin exceptionnel ;
- Sensibiliser et responsabiliser au quotidien les collaborateurs sur la finalité de cette politique et sur leur rôle dans la réalisation des engagements y figurant ;
- Améliorer de façon continue notre système de management environnemental dans une logique de progrès et de performance.

UNE ORGANISATION PERTINENTE LARGEMENT ORIENTÉE VERS LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

Fait à Quimper, le 14/01/2019

LABELS ET CERTIFICATIONS

Armor-lux s'est engagée au sein d'associations, d'ONG ou d'initiatives qui assurent la promotion du Développement durable. L'entreprise détient à son actif de nombreux labels et certificats qui sont autant de preuves de son engagement.



• [AFAQ 26000](#)



• [ECOVDIS](#)



• GLOBAL COMPACT



• OEKO-TEX



• GOTS



• FAIRTRADE MAX HAVELAAR

RECYCLAGE DES VÊTEMENTS

Armor Développement a mis en place des solutions globales de gestion de la fin de vie des vêtements :

- Collecte
- Stockage/Tri
- Recyclage
- Valorisation énergétique